



#199

OCTOBRE 2018



Manpower®

DES SERVICES MANPOWER **100% EN LIGNE**

La gestion simplifiée des missions

Le e-coffre fort & le e-contrat

C.E.T, une épargne 100% sécurisée

Des formations en ligne

Posez des congés payés

Prélèvement à la source

Réforme du CIF

Le CDI-Intérimaire

chaque jour, faisons
grandir la confiance





Mon e-coffre fort
Manpower

Manpower a développé un grand nombre de solutions et de services en ligne, pratiques et innovants, conçus pour faciliter votre quotidien.

LA GESTION SIMPLIFIÉE DE VOS MISSIONS ET DE VOTRE CARRIÈRE

Votre espace personnalisé Mon Manpower, disponible **sur l'appli ou manpower.fr**, vous donne accès à de nombreux services pour gérer efficacement votre recherche d'emploi et le suivi de vos missions :

- Notification automatique d'alertes à chaque nouvelle offre répondant à vos critères.
- Actualisation de vos dates de disponibilité et consultation de vos relevés d'activité.
- Suivi de vos candidatures et de leur état d'avancement.
- Demandes d'acomptes sur salaire.
- Aide, contacts, FAQ...

Nos équipes ne sont jamais loin !

DÉCOUVREZ

mon manpower



UN E-COFFRE FORT MANPOWER DE 10 GO

Enregistrez et protégez tous vos documents personnels sur votre e-coffre fort Manpower gratuitement et sans limitation de durée, protégé par les mêmes standards et protocoles de sécurité qu'une banque en ligne.

Vos fiches de paie mensuelles et tous vos contrats de travail y sont aussi automatiquement déposés : veillez à bien activer votre e-coffre à l'aide des codes transmis par notre prestataire PeopleDoc, pour être sûr(e) de les retrouver.

VOUS AUSSI, ACTIVEZ VOTRE

E-coffre fort



DÉCOUVREZ LE E-CONTRAT

Avec le contrat dématérialisé, c'est simple, rapide et sécurisé



SIGNEZ VOS CONTRATS
d'un clic,
où que vous soyez



TRANSMETTEZ-LES
automatiquement
à votre agence



CONSULTEZ-LES
à tout moment dans
votre e-coffre fort

La gestion simplifiée
des missions

Le e-coffre fort
& le e-contrat

C.E.T, une épargne
100% sécurisée

Des formations
en ligne

Posez des
congés payés

Prélèvement
à la source

Réforme du CIF

Le CDI-Intérimaire

Vos avantages

UNE ÉPARGNE AU TAUX EXCEPTIONNEL, 100% SÉCURISÉE



Vous pouvez placer, si et quand vous le souhaitez, une partie ou l'intégralité de vos IFM sur votre Compte Épargne Temps, ouvert automatiquement dès votre première mission.



TAUX JUSQU'À 8%
soit au moins 6 fois
le rendement d'une
épargne classique



LIBERTÉ
Placements libres,
sans aucuns frais,
sans plafond



SOUPLÉSSE
Épargne toujours
disponible



SÉCURITÉ
Capital garanti à 100%



SIMPLICITÉ
Gestion facilitée

DES FORMATIONS EN LIGNE VARIÉES ET GRATUITES

Avec **Manpower Training**, quelle que soit votre ancienneté, vous accédez à tout moment à un **très large catalogue de cours e-learning** pour découvrir ou réviser différentes notions : **Sécurité, environnement métiers spécifiques, Bureautique...**

Des **approches simples et ludiques** pour acquérir les bons réflexes et adopter les bonnes pratiques en mission.

Connectez-vous régulièrement pour découvrir les nouveautés et Flash Infos qui vous concernent !

EN SAVOIR PLUS SUR

Manpower Training



POSEZ DES CONGÉS PAYÉS

Si votre mission dure plus d'un mois, et avec l'accord de votre agence et de l'entreprise où vous êtes détaché(e), vous pouvez poser des jours d'absences ou de congés payés, directement depuis votre espace Mon Manpower.

Simple et unique, notre outil vous indique votre solde de jours disponibles et vous permet de suivre vos demandes en cours.



VALIDEZ VOTRE ADRESSE MAIL !

Pour être certain(e) de profiter de tous nos services en ligne, vous devez certifier et valider une adresse mail à jour : pensez à l'actualiser si besoin dans votre espace Mon Manpower.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



EN SAVOIR PLUS SUR

nos services en ligne





C'EST POUR BIENTÔT !

Sur votre bulletin de paie du 12 janvier relatif à votre activité de décembre, votre impôt sur le revenu sera directement collecté par votre employeur et il affichera **un net à payer après impôt**.

Pour consulter votre dossier fiscal, rendez-vous sur www.impot.gouv.fr, rubrique "Gérez votre prélèvement à la source"

Des questions ?

- Appelez le numéro spécialement mis en place

0 811 368 368 Service 0,06 € / min + prix appel

- Contactez votre Centre des Impôts, seul interlocuteur à pouvoir vous renseigner.

RÉFORME DU CIF

La réforme de la formation professionnelle va supprimer le dispositif du CIF à compter du 1^{er} janvier 2019.

Si vous avez un projet de formation longue qui démarre après le 1^{er} janvier 2019

Contactez au plus vite le FAF.TT au 01 73 78 13 30 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

Aucune formation CIF en cours sur 2018, se prolongeant sur 2019, ne sera impactée.

Un dispositif via le CPF (Compte Personnel de Formation) sera mis en place en remplacement.

LE CDI-INTÉRIMAIRE, UN TREMPLIN POUR VOTRE CARRIÈRE !

Avec le CDIi, vous êtes détaché(e) en mission chez nos clients, mais êtes embauché(e) en CDI avec Manpower.

Vous cumulez ainsi tous les avantages et la souplesse de l'intérim, avec la sécurité du contrat à durée indéterminée.



Découvrez le témoignage de *Charlène Bertrand, gestionnaire RH en #CDII depuis 13 mois*

RENDEZ-VOUS SUR



VOS AVANTAGES⁽¹⁾

DÈS VOTRE INSCRIPTION EN AGENCE

Accédez à des cours en ligne gratuits sur **Manpower Training**, 24h après votre 1^{ère} connexion sur Mon Manpower.

Pensez à activer votre CPF sur moncompteformation.gouv.fr



DÈS VOTRE 1^{ÈRE} HEURE DE MISSION

Régime de prévoyance, retraite complémentaire, service social, conseil en crédit, location de véhicule, garde d'enfant, séjours de vacances, application mobile, Congés Payés...



Accès au Compte Epargne Temps (CET).

EN SAVOIR PLUS SUR LES

avantages intérimaires



À PARTIR DE

400 heures	Des actions de formation ou d'accompagnement de sécurisation de votre parcours.	600 heures	Comité Central d'Entreprise.
414 heures	Mutuelle Intérimaires Santé. Logement : Garantie loyers et aides financières du Fastt*.	1 600 heures	Congé Individuel de Formation. Congé Bilan de Compétences.
500 heures	Comité d'Entreprise Régional ⁽²⁾ .	2 000 heures ⁽³⁾	Entretien professionnel.
507 heures	Action Logement Manpower.	16 070 heures depuis inscription	Votre anniversaire Manpower : gratification de 500 à 4 000 € ⁽⁴⁾ .

*Nouveau n° tél. du Fastt : 01 71 25 08 28



DÈS 60 JOURS DE MISSIONS CHEZ MANPOWER



Participation aux bénéfices (selon résultats Manpower).

APRÈS 1 AN D'EXPÉRIENCE



Démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Hotline intérimaires

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

Depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale) du lundi au vendredi de 8h à 19h

(1) Suivant les cas, il peut s'agir d'heures de missions Manpower ou d'heures effectuées dans le travail temporaire. L'accès à certains de ces avantages est soumis à des conditions complémentaires. Ces avantages ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés sans préavis. (2) Le nombre d'heures d'ancienneté requis varie selon votre Direction Régionale. (3) A partir de 2000 h. sur les 24 derniers mois dont 1000 h. et plus sur les 12 derniers mois chez Manpower. (4) Un an = 1 607 heures d'ancienneté, soit 16 070h pour 10 ans, 32 140h pour 20 ans, et 48 210h pour 30 ans. Conditions d'octroi : franchissement d'un seuil anniversaire + 455 heures travaillées sur les 12 derniers mois et + 910 heures travaillées sur les 18 derniers mois précèdent le franchissement de seuil.

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org - FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) : www.faftt.fr - AG2R REUNICA Prévoyance : interim.ag2ramondiale.fr, rubrique "Intérimaires" - CCE Manpower : 01 77 61 21 30, www.ccemanpower.com.

Les Comités d'Entreprise : Siège : 01 57 66 27 39, contact@cesiegmanpower.fr - IDF : 01 53 25 06 52 - Lyon : 04 78 89 22 36, contact@cesudestmanpower.com - Lille : 03 20 52 09 73, cemanpowernord@orange.fr - Strasbourg : 03 88 79 34 52, manpower.c.e@wanadoo.fr - Nantes : 02 51 83 70 71, info@ce-ouest-manpower.com - Toulouse : 05 61 49 30 00, contact@cemanpowersudouest.com.

Les CHSCT : Basse-Normandie : sec.chsct.basse.normandie@manpower.fr - Centre Poitou-Charentes : sec.chsct.pcc@manpower.fr - Flandre Hainaut : sec.chsct.flandre.hainaut@manpower.fr - Haute-Normandie : sec.chsct.haute.normandie@manpower.fr - IDF : sec.chsct.nanterre@manpower.fr - Lille : sec.chsct.lille@manpower.fr - Nantes : sec.chsct.nantes@manpower.fr - Opale Artois : sec.chsct.opale.artois@manpower.fr - PACA : sec.chsct.paca@manpower.fr - Pays de Loire/Charentes Maritimes : chsct.paysdelaloire@laposte.net - Picardie : sec.chsct.picardie@manpower.fr - Rhône-Alpes : sec.chsct.rhone-alpes@manpower.fr - Siège : sec.chsct.siege@manpower.fr - Strasbourg : sec.chsct.strasbourg@manpower.fr - Toulouse : sec.chsct.toulouse@manpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site Informations Sociales.

Lettre Entre Nous n°199, Octobre 2018 - Manpower France SAS au capital de 50 000 000 € - RCS Nanterre 429 955 297 Siège social : 13 rue Ernest Renan - 92000 Nanterre. Tél. : 01 57 66 10 00 - Garant financier (Art. L.1251-49 et suivants du Code du Travail) BNP Paribas - 37/39 rue d'Anjou - 75008 Paris. entre.nous@manpower.fr - www.manpower.fr - Directeur de la publication : Corinne Mao - Réalisation : Dialogues Conseil - N° ISSN : 1626-8563 - Imprimé sur papier 100% recyclé.



RETROUVEZ LES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS SUR VOTRE ESPACE
Mon Manpower

